

Jeudi 16 juin 2016



## **CAPA et FPMA de la phase intra du MNGD 2016**

### **Déclaration des élu-e-s SNES-FSU et SNESUP-FSU certifié-e-s et agrégé-e-s**

Ces CAPA et FPMA de la phase intra du mouvement s'ouvrent dans un contexte social lourd. La mobilisation contre la loi travail ne faiblit pas contrairement à ce que voudrait faire croire le gouvernement, aidé en cela par les media. La manifestation nationale de mardi, à laquelle appelait la FSU aux côtés des confédérations et des organisations de jeunesse, a connu un véritable succès avec un cortège parisien impressionnant avec ses cinq kilomètres ininterrompus de manifestants entre la Place d'Italie et les Invalides. Si Paris était évidemment la plus importante numériquement, des manifestations étaient aussi organisées en province. Partout les salariés et les jeunes ont manifesté pour défendre un code du travail protecteur et de nouveaux droits pour les salariés. Ce n'est pas en minimisant de façon éhontée le nombre de manifestants, en menaçant, en discréditant le mouvement social et en essayant de diviser, sans succès, les organisations syndicales et de jeunesse que le conflit contre le projet de loi travail sera réglé. Menacer d'interdire les manifestations est le signe d'un gouvernement aux abois. Plutôt que de faire l'inventaire tendancieux d'éléments à charge contre les organisations syndicales, Manuel Valls ferait bien d'entendre la majorité des salariés, des jeunes et plus largement des citoyens qui rejettent ce projet, rejet qu'ils vont aussi exprimer par la votation citoyenne.

Surdité, refus du dialogue et coups de menton autoritaires : les enseignants du second degré que nous sommes connaissons bien cette façon de répondre. Ils en font les frais depuis plus d'un an alors qu'une majorité d'entre eux est opposée à la réforme du collège dont chacun ici sait qu'elle n'aura nullement les effets qu'elle est censée avoir. Ce n'est pas cette réforme qui améliorera les conditions d'apprentissage des élèves ni les conditions de travail des personnels. Ce n'est pas cette réforme qui apportera une solution à l'échec scolaire. Bien au contraire ! Mais il paraît que « ça va mieux ». Cette phrase est répétée à l'envi par le président de la république et par les membres du gouvernement. Qui espèrent-ils persuader ? Il s'agit là simplement de l'application de la méthode Coué. Pour l'instant cela ne fonctionne pas.

Pour revenir à la grève et à la manifestation nationale du 14 juin, nous nous étonnons que le rectorat n'ait pas anticipé en prévoyant de déplacer les CAPA qui étaient prévues ce jour-là. Il a fallu que l'intersyndicale FSU-CGT-FO-SUD en fasse la demande à Madame le Recteur. Cette demande est légitime et, en d'autres temps, elle eût été inutile : le déplacement aurait été proposé par l'administration. Nous avons proposé d'avancer les CAPA d'un jour et de les convoquer le 13 juin. Or la date initialement proposée par le rectorat pour le report, à savoir le 30 juin, soit seize jours après le 14, non seulement n'était pas conforme au règlement intérieur des CAPA, mais a été vécue par les personnels et leurs représentants comme une véritable provocation. Il aura fallu une nouvelle intervention de l'intersyndicale pour que cette date soit avancée au 23. Si cette date est moins éloignée que le 30, elle reste trop tardive pour les candidats à mutation qui attendent le résultat de leur participation. Le rectorat porte l'entière responsabilité du calendrier proposé.

Dans ce contexte social bien morose, à un an des échéances électorales, on nous annonce des mesures de revalorisation en faveur des enseignants du second degré, transposition du protocole sur les parcours professionnels et les rémunérations (PPCR). Il était grand temps quand on sait que les enseignants du second degré sont non seulement parmi les plus mal payés des pays de l'OCDE mais aussi que leur traitement est inférieur à celui d'autres fonctionnaires de même catégorie dans d'autres ministères. Nous ne sommes pas certains que les mesures annoncées soient suffisantes pour endiguer la crise de recrutement que nous subissons dans nos professions d'autant qu'elles vont s'étaler dans le temps, de 2017 à 2020.

Le dispositif débouchera sur un gain pour tous, ce que le SNES acte positivement, tout en considérant qu'il ne peut s'agir que d'une première étape, les augmentations étant loin de compenser le déclassement salarial de nos professions. Nous regrettons par ailleurs que l'obsession de « distinguer » certains, la culture managériale permettant de peser sur les personnels, ait conduit à entraver l'idée d'une carrière complètement linéaire dans la classe normale. La philosophie du mérite se retrouve aussi beaucoup trop dans l'accès au nouveau débouché de carrière situé après la hors-classe. Quant à l'évaluation, des discussions vont s'ouvrir sur le sujet. Nous espérons y gagner une évaluation respectueuse de notre professionnalité débouchant sur l'accompagnement et la formation.

Concernant l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui, nous souhaiterions rappeler un certain nombre de points. Et pour commencer, nous voulons redire ici que nous souhaitons le retour à un mouvement en un seul temps, de poste à poste, pour éviter aux candidats d'avoir à passer par la phase inter qui, même si elle leur ouvre les portes de l'académie souhaitée, les oblige à affronter l'inconnu d'une affectation sur l'académie lors de la phase intra, affectation qui peut être par extension des vœux.

Concernant le barème, nous voulons rappeler que les organisations syndicales participent à un groupe de travail académique où les éléments de barème pour la phase intra sont abordés. Il est réglementaire que les élu-e-s du personnel soient consultés sur le sujet. Cependant le rectorat reste seul responsable du barème et ce dernier n'est en aucun cas « validé » par les organisations syndicales. Le SNES-FSU prend toute sa part dans ces discussions, en concertation avec les autres syndicats du second degré de la FSU, le SNEP et le SNUEP. Notre objectif est alors d'avancer nos revendications dans l'intérêt de nos collègues, avec le souci de respecter les priorités légales, mais en veillant à ce que cela n'obère pas toute possibilité de muter pour des candidats qui ne bénéficieraient d'aucune d'elles. Nous veillons aussi à ce que le barème conserve un équilibre. Au SNES, nous sommes attachés au respect du barème notamment pour les opérations de mutation, de première affectation et de réintégration. C'est le seul moyen de traiter l'ensemble des demandeurs selon des règles communes, connues de tous et transparentes. Contrairement à ce que prétend le rapport du médiateur 2015, les enseignants sont tout à fait favorables au système du barème. On voit en effet les dégâts causés chez nos collègues candidats à des postes spécifiques où l'affectation se fait sur dossier. Pour un satisfait, celui qui a obtenu le poste, combien de collègues ne comprenant pas qu'ils en aient été écartés ? Par ailleurs, traiter la masse des demandes de mutation, première affectation ou réintégration sans barème relèverait du domaine de l'impossible. Nous nous réjouissons que le barème ait enfin une existence légale à travers la loi déontologie qui modifiera les articles 10 et 60 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984. Dans les discussions qui devraient s'ouvrir au niveau ministériel sur le barème, le SNES veillera à ce que les priorités légales ne deviennent pas des priorités absolues, empêchant toute mutation de ceux qui n'en relèvent pas.

Pour revenir au barème de ce mouvement intra 2016, le SNES se félicite d'un certain nombre d'avancées qui font suite à ses demandes. Par exemple, le rectorat a enfin pris la sage décision de ne pas autoriser la saisie d'un vœu englobant l'affectation actuelle du candidat. Outre que ce type de vœu était incompréhensible et illogique, il pouvait amener nos collègues à des situations dramatiques (mutation sur son propre établissement, mutation éloignée du lieu visé...). Nous nous

félicitons aussi de voir dans ce barème l'augmentation de la bonification pour rapprochement de la résidence de l'enfant sur les vœux groupes de communes (de 50 à 75), l'introduction des établissements relevant de la politique de la ville pour les bonifications éducation prioritaire et la réintroduction du congé parental dans l'ancienneté de poste, à l'instar de ce qui se passe pour la phase inter. Nous sommes plus mitigés sur la bonification de 50 points pour les stagiaires. Nous avons demandé à ce que les stagiaires puissent la faire porter sur le vœu de leur choix, quelle que soit la taille du vœu, et pas forcément sur le premier vœu. Le rectorat a décidé de la faire porter sur le premier vœu département de la liste. Si cela a permis aux stagiaires de saisir des vœux indicatifs avant le vœu bonifié, ils ont été contraints de formuler un vœu département pour bénéficier de la bonification. Nous réitérons d'ores et déjà notre demande pour le mouvement 2017 : nous souhaitons que les stagiaires puissent faire porter la bonification de 50 points sur n'importe lequel de leurs vœux.

Nous regrettons bien sûr qu'il n'y ait pas davantage de postes proposés et que trop de postes vacants soient bloqués ou neutralisés, notamment pour affecter les lauréats de concours, ce qui a pour conséquence de réduire la fluidité du mouvement et donc les possibilités de mutation. Nous déplorons également le nombre élevé de suppressions de postes en lettres classiques cette année. Il faut sans doute y voir une volonté de promouvoir les langues et cultures de l'Antiquité... De plus, nous sommes surpris par le grand nombre de postes en zone de remplacement bloqués. Les TZR sont indispensables pour la continuité du service public en cas d'absences de professeurs. Nous déplorons par ailleurs qu'une grande partie d'entre eux soient affectés à l'année et ne soient plus disponibles pour effectuer leur mission première : le remplacement.

Nous profitons de l'occasion pour remercier le rectorat d'avoir enfin répondu favorablement à notre demande de citer dans le prochain « guide TZR académique » la note de service 99-152 qui prévoit un délai pédagogique en début de suppléance pour les TZR.

Nous profitons de l'occasion pour renouveler notre demande d'un véritable groupe de travail en présence des corps d'inspection pour le mouvement sur postes spécifiques académiques. Nous renouvelons aussi notre demande d'un groupe de travail pour l'affectation des stagiaires, d'un second groupe de travail d'affectation des TZR fin août afin que les modifications survenues pendant les vacances soient étudiées dans un cadre paritaire.

Pour terminer, nous souhaitons remercier les services de la DPE pour les réponses rapides à nos nombreuses questions et pour leur disponibilité.